

Objet : Délégation de fonctions à un conseiller municipal – Culture, Bibliothèque Municipale et Patrimoine

Le MAIRE DE SAINT-BERNARD

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-18 et L. 2122-23,

VU la délibération du 3 juin 2020 par laquelle le conseil municipal a délégué au maire au terme de l'article L. 2122-22 du CGCT un certain nombre de ses compétences,

VU la séance d'installation du Conseil Municipal du 28 mai 2020 ;

Considérant le retrait de délégation à M. Gilles BRIENS en date du 29 juillet 2023,

Considérant la nécessité pour la bonne administration de l'activité communale, de déléguer à Mme Frédérique POINTON-SCHOENAUER, conseillère municipale un certain nombre d'attributions concernant les questions relatives à la culture, à la bibliothèque municipale et au patrimoine.

ARRETE

ARTICLE 1 – En application de l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, Mme Frédérique POINTON-SCHOENAUER, conseillère municipale, est déléguée à la culture, à la bibliothèque municipale et au patrimoine. A ce titre, elle assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives à la culture, à la bibliothèque municipale, et au patrimoine.

ARTICLE 2 – Délégation permanente est également donnée à Mme Frédérique POINTON-SCHOENAUER, conseillère municipale, à l'effet de signer les documents concernant la culture, la bibliothèque municipale, et le patrimoine, et tous les courriers qui y sont relatifs. Elle pourra d'autre part délivrer tous certificats et signer tous documents administratifs relatifs à ces questions. Ces fonctions seront comme celles prévues à l'article 1^{er} ci-dessus, assurées concurremment avec nous.

ARTICLE 3 – Madame la secrétaire de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et transmis à Madame la Préfète de l'Ain.

Fait à SAINT –BERNARD le 16 novembre 2023

Le Maire, Bernard REY

Acte rendu exécutoire après
réception en Préfecture le
et publication et/ou notification du 29/11/2023

Signature de l'intéressée



Accusé de réception en préfecture
001-210103396-20231116-A2023_167-AI
Date de télétransmission : 29/11/2023
Date de réception préfecture : 29/11/2023